



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 11 juin 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI)

ABSENTS EXCUSÉS :

REBOUX Alain (CCVAI)

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par PRADIER Bruno (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Cuisine centrale intercommunale : nouvelle tarification

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de reception de l'AR: 24/06/2025

042-244200614-DE2025_1806_04-DE

A G E D I

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs de la cuisine centrale intercommunale afin de tenir compte de l'évolution des coûts des denrées alimentaires, des charges de personnel et des frais de fonctionnement

Considérant les prévisions budgétaires pour l'année 2025 et les projections pour les années à venir ;

M. Le Président présente les préconisations issues du groupe de travail qui a travaillé sur différentes hypothèses dans l'objectif de réduire le déficit supporté par la communauté de communes.

Le groupe de travail a préconisé une augmentation du prix du repas facturé aux communes à 5,20€ au lieu de 4,60€ actuellement. Cette augmentation interviendrait au 1^{er} septembre 2025.

Le groupe de travail a préconisé également une augmentation du prix facturé aux Farfadets passant de 8€ à 7€ actuellement. Cette augmentation interviendrait au 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, le conseil communautaire

Article 1 : FIXE, À compter du **1er septembre 2025**, le tarif de facturation des repas produits par la cuisine centrale intercommunale aux communes adhérentes à **5,20 € (cinq euros et vingt centimes)** par repas et à 8€ (huit euros) pour les Farfadets

Article 2 : AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 18/06/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 24/06/25
et de la publication le : 24/06/25*

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 24/06/2025
Date de réception de l'AR: 24/06/2025
042-244200614-DE2025_1806_04-DE
A G E D I